

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE.

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et autres payées
avant restitution dans ce dernier cas
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
19 Mai 1876.

Bulletin politique.

La Chambre des députés a commencé mardi les débats sur la question de l'amnistie. Dès le début, il est facile de prévoir, à l'attitude de la grande majorité de ses membres, que le principe même de l'amnistie en masse n'a pas grande chance d'être voté. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir l'accueil fait à MM. Clémenceau et Lockroy qui la réclament, et les applaudissements donnés à M. Etienne Lamy qui la repousse et qui trouve que le droit de grâce confié au chef de l'état est suffisant.

Dans la première séance, la Chambre n'a entendu que ces trois orateurs.

MM. Clémenceau et Lockroy ont fait valoir en faveur de l'amnistie tous les arguments que développent, depuis deux mois, les journaux de l'extrême gauche. A les entendre, tout est excusable dans la Commune, pour ne pas dire légitime. — L'insurrection en elle-même était du patriotisme ; — Paris protestait contre la capitulation et en même temps contre l'Assemblée qui avait des tendances monarchiques ; — les crimes, le massacre des otages et l'incendie sont le résultat fatal de la lutte engagée ; — et ainsi du reste !

A en croire ces messieurs, la Commune ne serait pas même une guerre sociale, mais une simple attaque de nerfs, un accès de fièvre causé par une exagération de patriotisme.

M. Clémenceau, par une accumulation hardie de suppositions, d'anachronismes, d'insinuations et de fantaisies, a savamment expliqué la plus criminelle des insurrections, sans laisser tomber sur elle la plus légère flétrissure. Le souvenir des assassinats et des incendies n'a dérangé en rien son tranquille plaidoyer ; la Commune,

dans son discours, disparaît comme dans une abstraction nuageuse ; il ne dit rien contre elle pendant qu'il s'en prend à tout le monde, et finit par tout résumer par le mot de « fatalité », qui exclut la responsabilité humaine et ne permet plus de découvrir des coupables.

L'orateur a soutenu sa thèse, nous allions dire cette gageure, sans être un seul moment averti ou rectifié par celui qui avait mission de diriger le débat. On dira que le député du 18^e arrondissement de Paris a sauté sa harangue par la modération de la forme ; nous aimons la modération dans l'expression de la pensée parce qu'elle est elle-même un signe de force, mais elle ne nous séduit pas lorsqu'elle n'est que l'art de dire avec calme et sang-froid les choses du monde les plus fausses et les plus détestables. Les énormités froidement débitées sont plus dangereuses que sur un ton violent. Lorsqu'on songe à tous les forfaits, à toutes les horreurs de la Commune, à ce drame de barbarie qui a donné le frisson au monde entier, on est stupéfait qu'il soit possible qu'un député en fasse la matière d'un discours pendant deux heures sans une seule parole de condamnation et de protestation. Rarement un aussi audacieux défi a été porté à la conscience humaine.

Mais ces hommes si doux pour la sanglante Commune, qui n'avaient rien de noble à venger, aucun droit à revendiquer, éclatent en indignation contre la Vendée. Il leur plaît de parler du « brigandage vendéen » et de n'apercevoir que des « égarés » sous le drapeau rouge de 1871. Nous avons, nous, des héros, ils ont les leurs, et pensent que les noms de Cluseret, de Rochefort, de Roussel et de Millière valent bien les noms de La Rochejaquelein, de Cathelineau, de Lescure, de Charette et de Bonchamp. Ils ne sentent pas que si les noms des héros vendéens se sont emparés de l'admiration humaine, c'est qu'ils représentent la défense d'un droit immortel, le droit de la conscience. Dans sa harangue, M. Clémenceau a oublié ce que l'honorable M. de La Bassetière a rappelé, que la Vendée ne s'était

point levée contre la France, ni même contre les premiers actes de la Révolution, mais bien contre la Terreur, ce régime de sang et de ruines, qu'une minorité de bandits imposait à la nation, et contre lequel il était du droit de tout honnête homme de prendre les armes.

Il a heureusement rappelé les propositions patriotiques d'Auguste de La Rochejaquelein, du général d'Andigné et d'autres chefs, en 1815, pour s'opposer au démembrement de la patrie en se joignant aux derniers restes de la grande armée qui s'étaient retirés sur la Loire. L'amour de la France animait ces grands cœurs ; leurs fils, héritiers intrépides de leur patriotisme, n'ont pas été avarés de leur sang en 1870. Rien de plus français que toutes les inspirations de cette race vendéenne, rien de moins français que les actes de la Commune de Paris, qui n'avait aucune raison légitime de s'insurger contre l'Assemblée nationale.

C'est M. Etienne Lamy, un député républicain pourtant, qui a réfuté le discours de M. Clémenceau avec un grand bon sens et un talent réel. Il a distingué avec raison la grâce de l'amnistie. La grâce peut toujours être accordée au coupable repentant. Mais l'amnistie accordée en masse serait une véritable réhabilitation de l'insurrection du 18 mars 1871, et une réhabilitation d'autant plus dangereuse que beaucoup de déportés gardent l'orgueil de leur faute, et attendent l'amnistie comme une réparation qui leur est due.

Ce sentiment coupable, M. Lamy a eu le courage de le flétrir en termes très-nets, comme il a su démontrer que ce qu'on poursuivait au fond, avec cette question d'amnistie, c'était une excuse pour la Commune. A entendre les deux orateurs radicaux, en effet, et à lire les journaux d'extrême gauche depuis quinze jours, il semblerait que la Commune ne doit être coupable de rien et que les véritables accusés dans cette insurrection du 18 mars sont le gouvernement et la société.

A la Chambre, on garde encore quelque forme, et on n'ose pas, comme dans la

presse, poser Millière et Flourens en martyrs ; mais, en réalité, le fond est le même. Sous les précautions oratoires on retrouve toujours la réhabilitation de cette odieuse insurrection.

Triste temps que le nôtre, où le mal n'est plus appelé par son nom, où la fidélité est assimilée au déchainement des passions sauvages, où l'infamie entend se placer au même rang que la gloire ! Mais il existe, sur le bien et sur le mal, sur l'honneur et l'ignominie, des notions éternelles que le radicalisme n'abolira pas. On n'abolit pas l'âme humaine, pas plus qu'on ne « biffe Dieu, » comme le voulaient les héros de la Commune.

Le parti radical va trop vite ; il fait à cette heure, par ses orateurs et plus encore par sa presse, une mauvaise campagne ; et en voulant excuser un mouvement qui restera éternellement un crime, il révolte le sentiment public qui n'a pas oublié ces deux mois de guerre civile affreuse.

Nous ne savons ce que produiront les séances suivantes, et s'il surviendra un de ces incidents qui, dans le régime parlementaire, changent si brusquement une majorité ; mais, à en juger par la première séance, on peut prévoir que la proposition d'amnistie, sous l'impression des discours de MM. Clémenceau et Lockroy, ne réunirait pas deux cents voix.

Chronique générale.

Voici la protestation que M. de la Bassetière a cru devoir opposer, dans la séance de mardi, aux accusations de M. Clémenceau contre l'insurrection de la Vendée :

« ... Je veux protester contre l'assimilation odieuse qui a été faite de l'insurrection de Vendée et du crime de la Commune.

» La Vendée ne s'est jamais levée contre la France. Elle s'est levée contre ce régime qu'on a stigmatisé du nom de « Terreur, » contre ce régime qui confisqua au pays tou-

fatigue, je pouvais me contenter de surveiller les travaux que j'avais organisés.

Il semblait donc que je n'eusse plus qu'à jouir du fruit de mes peines ; mais, hélas ! la nature est ainsi faite ! En vain mes récoltes étaient devenues les meilleures du pays, en vain mes terres avaient triplé de valeur, je sentais revenir mon ancien ennemi l'ennui. Mon activité ne trouvait plus le stimulant de difficultés désormais vaincues. Les hommes que j'avais formés suffisaient à la besogne, et je me sentais seul et de nouveau sans intérêt dans la vie.

Il fallait un voyage pour renouveler mes idées, et j'allai à Paris visiter les expositions d'horticulture, les galeries de machines, enfin me remonter.

Je voulais aussi retourner, ne fût-ce que par reconnaissance, dans ce somptueux château où j'avais senti naître en moi le dessein d'exploiter ma ferme moi-même.

Avec un luxe plus étourdissant encore, je retrouvai la même hospitalité, et il semblait vraiment que la chambre bleue où j'avais autrefois logé m'eût gardé les préoccupations fécondes qui depuis remplissaient ma vie. Nichées sous la plume de l'oreiller de soie, mille pensées agricoles m'attendaient là.

J'ai amené mes terres à produire plus que celles qui les environnent ; mais de quelles nouvelles idées ai-je doté mes voisins ?

Cette belle machine à drainer qui fonctionnait

hier ici, quel bien ne ferait-elle pas à cette prairie marécageuse que tous mes fossés n'ont pu assainir ?

Soudain je voyais en imagination le cabestan tourner sous l'effort des chevaux, le contre puissant fendre la terre, le soc aplati ouvrir le sous-sol à la profondeur de quatre à cinq pieds, le maintenir, et traîner et placer en avançant les minces tuyaux de poterie, les drains destinés à récolter des eaux ; enfin, sur la fente imperceptible et presque aussitôt refermée, je voyais mes troupeaux paître une herbe dont les joncs n'usurperaient plus la place.

Je songeai à la machine à battre le blé : elle eût sauvé ce brave Georges, mort d'une pleurésie gagnée dans les alternatives de sueur et de refroidissement du battage ; et je ne verrais pas languir les pauvres frères Malluret, atteints tous deux de ces longues affections de poitrine, causées par les particules aiguës et chatouillantes qui s'élèvent avec la poussière, à mesure que le battage sépare le grain de la balle.

Je rêvais la moissonneuse à un cheval, si rapide en son allure, habile à relever les blés versés, à les charger, les emporter, les ranger, sans rien perdre de la paille ou du froment.

Bref, mon esprit était hanté de toutes les machines que j'avais vues fonctionner ou entendu décrire, depuis les locomobiles qui appliquent la force de la vapeur aux travaux les plus variés, jusqu'à la machine à piocher des frères Barrat.

Cette prudence qu'on acquiert à retourner la patiente terre me criait de me bien garder de perdre, en courant après les inventions nouvelles, un bel et bon argent gagné à se servir des anciennes : un sentiment plus généreux répondait que si le but de cette vie n'est pas uniquement de jouir de ce que soi ou d'autres ont amassé, il ne consiste pas non plus à gagner toujours, et à entasser écus sur écus.

Pourquoi ne pas saisir, en tous cas, l'occasion d'étendre mon instruction, quitte à me décider après sur ce que j'aurais à faire ?

Je profitai donc de la compagnie de quelques membres de commissions d'agriculture qui allaient visiter de belles fermes de l'autre côté de la Manche.

Ils étaient curieux de voir l'Écosse, et parlaient de se rendre chez un fermier nommé, je crois, Kennedy.

L'écoulement des eaux de ses étables, qui contenaient un millier de vaches, racontait-on, avait longtemps infecté les eaux d'une rivière.

Les habitants de la petite ville voisine se plaignaient : pour se soustraire aux procès, aux amendes, contraint enfin par le cri général, Kennedy détourna à grands frais ces liquides délétères ; et les prairies stériles dans lesquelles il prétendait les perdre sont devenues d'une telle fertilité, grâce à cet arrosage, que l'espace de terrain où une maigre vache ne pouvait trouver sa pâture en en-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FERME DE LA VALLÉE.

(Suite.)

Il fallait, il est vrai, le défendre de la routine et des préjugés ; bref, j'avais à éclairer tout autour de moi ; mais il en est de la lumière morale comme de celle que le jour nous dispense largement et peu à peu ; il faut que l'œil s'y accoutume.

Si l'on en est tout-à-coup inondé, au sortir des ténèbres, l'œil ébloui ne voit rien. On aveugle ainsi, on n'éclaire pas.

Pour suivre ma comparaison, je dirai que mon exploitation atteignait une aurore plus que satisfaisante. Les rouages, bien montés, s'engreuaient et fonctionnaient bien.

Sept années d'un dévouement sans relâche et de travaux constants n'avaient point été perdues ; le roulement des fonds me contentait ; j'avais pu mettre mes capitaux en réserve ; enfin les choses en étaient venues à ce point que, m'épargnant toute

tes les libertés religieuses que plusieurs d'entre vous voudraient lui ravir aujourd'hui encore.

» On a accusé la Vendée d'avoir pactisé avec l'étranger ; eh bien, il y a un souvenir historique devant lequel vous vous inclinerez tous : c'était en 1815 ; les alliés, à Paris, parlaient de démembrer la France.

» C'est un souvenir glorieux que je rappelle.

» Les restes de l'armée vendéenne firent offrir par La Rochejaquelein, à l'armée de la Loire, de se joindre à elle pour mourir en défendant la patrie.

» J'ajoute que vous avez retrouvé les Vendéens dans vos rangs à Patay, et ces souvenirs devraient vous engager à respecter leur mémoire.

L'Ordre, journal bonapartiste, a publié les renseignements suivants sur M. de Marcère, le nouveau ministre de l'intérieur :

« Le ministre de l'intérieur est l'objet d'un article enthousiaste du journal le *Siècle*.

» Il loue surtout M. de Marcère d'avoir *flétri l'Empire*.

» Il ne le loue pas assez, car le *Siècle* paraît ignorer ce que M. Deshayes de Marcère devait à l'Empire.

» Le 29 octobre 1853, M. Deshayes de Marcère avait été nommé substitut du procureur impérial à Soissons, le 22 décembre 1855 à Arras.

» Là, M. de Marcère était coté légitimiste cléricale, et végétait sans notoriété, lorsque M. Pinard, nommé en 1863 procureur général à Douai, découvrit le mérite ignoré de M. de Marcère, et imprima à la carrière de ce magistrat une marche vertigineuse. On en juge par les dates :

» 14 décembre 1864, procureur impérial à Saint-Pol ;

» 1865, procureur impérial à Avesnes ;

» Id., président du tribunal d'Avesnes ;

» 4 avril 1866, conseiller à la cour de Douai.

Dans la séance du 40 mai, M. Testelin a déposé sur le bureau du Sénat une proposition ainsi conçue :

« L'application des dispositions de l'article 9 de la loi du 49 mai 1874, sur le travail des enfants, sera suspendue jusqu'au jour où une loi aura rendu l'instruction obligatoire pour les enfants de six à sept ans. »

S'il faut en croire certains renseignements, il serait question dans les groupes républicains d'une proposition tendant à l'abrogation de l'article de la Constitution qui fixe à Versailles la résidence du gouvernement et des Chambres.

Nous ignorons ce que cette nouvelle a de fondé ; mais, ce que nous savons, c'est qu'une pareille proposition serait manifestement inconstitutionnelle.

graisse maintenant cinq ou six.

Avant d'aller plus au nord cependant, nous fûmes arrêtés, à la station du chemin de fer de Kelyedon, par le désir de visiter la ferme de *Tidtree-Hall*, où se rendaient plusieurs curieux.

Elle appartient à un riche marchand de Londres, qui, après s'être enrichi à vendre des *cuirs magiques* pour passer les rasoirs, emploie magnifiquement sa fortune à métamorphoser en champs fertiles, en jardins productifs, cent cinquante acres (1) de landes, de bruyères et de marécages.

A l'endroit où jadis la friche attristait les regards, nous voyons sourire les moissons, fleurir les récoltes ; à travers une pépinière de jeunes lauriers, M. Mechi, c'est le nom du créateur de cet Eden, nous conduit à son véritable champ de gloire.

Tout autour de nous ondoient de magnifiques blés jaunissants, au grain serré, aux tiges élevées et robustes en leur souplesse ; à nos pieds, un assez gros tube tient incessamment un courant d'eau limpide dans un petit réservoir de deux pieds carrés, tranchée creusée dans le sol, et l'excédant de l'eau s'écoule par un tuyau opposé à celui d'arrivée.

Là est la merveilleuse source de la prospérité que nos yeux rencontrent de toutes parts. Il n'y a pas longtemps, ce sol fertile n'était qu'un vaste marécage, dangereux et malsain. Le cheval qui s'en

(1) Environ 2,000 hectares.

M. Laroche-Joubert a présenté, au budget des dépenses et recettes de l'exercice 1877, un amendement tendant à la suppression de l'impôt sur le papier et à son remplacement par un impôt de 4 0/0 (au lieu de 3 0/0) sur les valeurs mobilières.

On a distribué aux membres de la Chambre des députés les propositions de loi suivantes :

1° Une proposition de M. Allain-Targé, tendant à exempter du droit sur les vinaigres, établi par la loi du 17 juillet 1875, les vinaigres fabriqués dans Paris avec des vins qui ont déjà acquitté les droits perçus pour le Trésor à l'entrée de Paris.

2° Une proposition de M. Menier ainsi formulée :

Art. 1^{er}. — Les lettres émanant des soldats et des sous-officiers, jusqu'au grade d'adjudant inclusivement, sont exemptes de toute taxe.

Art. 2. — Ces lettres devront être déposées dans les bureaux de poste par les va-guemestres et revêtues d'un cachet spécial.

M. Andrieux a déposé la proposition suivante :

Article unique. — Sont amnistiés :

1° Les crimes et délits politiques relatifs aux événements du 4 septembre 1870 ;

2° Les délits commis par la voie de la presse et par les autres moyens de publication prévus dans l'article 1^{er} de la loi du 17 mai 1819, à l'exclusion des faits qualifiés crimes et des délits de diffamation ;

3° Les délits d'association et de réunion ;

4° Les infractions aux lois sur l'instruction publique, à l'exception des faits d'inconduite pouvant entraîner la peine de la suspension ou de l'interdiction ;

5° Les crimes et délits politiques relatifs aux événements de la Commune, et qui n'auraient été jusqu'à ce jour l'objet d'aucune condamnation contradictoire ou par défaut.

Les *Droits de l'Homme* annoncent que M. Naquet a terminé l'exposé des motifs de son projet de loi sur le divorce qu'il compte déposer sur le bureau de la Chambre dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Au commencement de la semaine, la Chambre s'est occupée du crédit demandé pour l'envoi d'ouvriers français à l'exposition de Philadelphie.

Il s'agissait d'abord d'un crédit de cent mille francs. Là-dessus intervient M. Deschanel :

« Cent mille francs, dit-il, ce n'est pas assez ; je propose deux cent mille francs. » Et la Chambre d'applaudir. « Et je demande, ajoute M. Trystram Lambert, qu'on envoie aussi des agriculteurs. » « Fort bien ! » exclame la Chambre ; de sorte que le projet, grossi de deux ou trois amendements, retourne à la commission.

approchait s'embourbait aussitôt, enfonçait en se débattant, s'il n'était secouru, et ne pouvait être retiré de ces terrains mobiles et perfides qu'à grand-peine, avec l'aide de chevaux frais.

De petits tuyaux en poterie, non soudés entre eux, et placés bout à bout, des drains, ainsi qu'on les appelle, ont été enfoncés à 3 mètres de profondeur dans ces terres spongieuses ; ils réunissent, grâce aux lois de la pesanteur et à l'étude des pentes, ces eaux qui détrempaient le sol.

Aussitôt après ce drainage, le terrain a commencé à se retirer, à se resserrer comme une éponge fortement pressée. Le niveau s'est abimé de plusieurs pieds, si bien que les drains ne sont plus maintenant qu'à la profondeur ordinaire d'un mètre et demi, et l'eau qu'ils recueillent, portée par le tuyau collecteur dans le petit réservoir que nous regardions, coule ensuite vers la ferme où elle suffit aux lavages domestiques, et d'où elle retourne enfin liquéfier et enrichir les fumiers.

Ce serait une rude tâche que de décrire l'admirable organisation de ceux-ci. Ils sont contenus dans une vaste enceinte voûtée de la grandeur d'une cabane. C'est là qu'arrive tout immondie, tout rebus, les dépoilles dépecées des animaux morts de maladie y sont jetées, et cette masse épaisse de matières corrompues, tout imprégnée des liquides fangeux qui y affluent sans cesse, est constamment brassée par de puissants courants d'air qu'une petite ma-

Il y aurait bien une question intéressante à examiner tout d'abord, à propos de cette mission ouvrière ; c'est celle-ci : on n'envoie pas en Amérique des citoyens vivant de leurs rentes ; on leur paiera, il est vrai, leurs frais de voyage, mais, pendant qu'ils seront absents, ils ne gagneront rien. Qui nourrira leurs femmes et leurs enfants ? Faut-il n'envoyer que des célibataires, ou bien faut-il leur attribuer, outre les frais de route, une indemnité quotidienne ? Puis on ne les envoie pas là-bas seulement pour leur plaisir ; il faudra qu'ils étudient, qu'ils fassent connaître le résultat de leurs études. Nouveau travail : sera-t-il rémunéré ?

Toutes ces questions auraient mérité d'être traitées ; il faut croire qu'on ne l'a pas voulu. Peut-être a-t-on jugé qu'elles seraient trop difficiles à résoudre et que le plus simple était de les laisser de côté.

M. Nadaud, un ouvrier devenu homme politique, a bien voulu rassurer les conservateurs ; il a affirmé que les ouvriers ne veulent plus s'occuper de politique, qu'ils ne veulent plus conspirer. Nous ne demandons pas mieux que de croire M. Nadaud, mais nous sommes surpris de cette conversion subite ; des ouvriers siègent au Sénat, à la Chambre ; M. Nadaud, de la Creuse, n'est-il pas lui-même un ouvrier ? et pense-t-il que parce qu'il est enfin élu, ses camarades, hier encore candidats, doivent abandonner tout espoir de réussir ?

Le gouvernement impérial envoya une délé-gation ouvrière à l'exposition de Londres : ces délégués se contentèrent-ils d'étudier les progrès de l'industrie ?

Les fondateurs de l'Internationale ne firent-ils auprès d'eux aucune tentative d'embauchage au profit de cette société secrète qui devait être plus tard la cause de tous nos désastres ?

Rien ne nous prouve que les délégués à l'exposition de Philadelphie ne seront pas en butte aux mêmes tentatives.

De la discussion, nous ne voulons relever qu'un seul détail : M. Madier-Montjau a prétendu que les ouvriers envoyés en Amérique devraient étudier cette grave question de la suppression du patronat. C'est avec ces billevesées que certains rhéteurs démagogues trompent la foule des naïfs et des ignorants. Faire entrevoir aux hommes qui sont subordonnés à d'autres, qui reçoivent et exécutent des ordres, qui travaillent pour le compte d'un patron qu'un jour ils seront les égaux de ce patron, rien qu'en vertu d'une évolution ou révolution sociale, c'est tromper ces hommes, c'est exciter leurs passions, c'est préparer la lutte sociale, la guerre civile. M. Madier-Montjau sait parfaitement qu'en Amérique aussi bien qu'en France et partout il y a des patrons, et il y en aura toujours tant qu'on n'aura pas trouvé deux hommes absolument pareils, égaux en tout, ce qui ne s'est jamais vu depuis le commencement du monde et ne se verra jamais.

Le *Journal du Morbihan* donne quelques détails sur les travaux des inquisiteurs envoyés par la majorité républicaine dans

l'arrondissement de Pontivy. Nous en ex-

trayons ce qui suit :
« Les enquêteurs sont descendus à l'hôtel Grosset. Ils doivent se rendre dans tous les chefs-lieux de canton et ont commencé le mouvement insolite aux abords de Pontivy, les gendarmes allaient de la caserne à l'hôtel Grosset, de l'hôtel au bureau télégraphique, à la sous-préfecture ; enfin l'un d'eux est parti à cheval pour Cléguère, pour porter une quarantaine de convocations.

» Cela vous étonne peut-être, pour une enquête parlementaire, on convoque les témoins par l'entremise de la gendarmerie, et qu'on eût pu ne pas traiter de respectables citoyens à peu près aussi cavalierement que de vulgaires malfaiteurs.

» Ce matin, jeudi, la sous-commission midi elle sera à Locminé.

» Demain, elle se présentera à Gourin samedi, elle visitera La Fouët et Guéménant de Pontivy.

» Que fera-t-elle dimanche ? Lui offrir-t-on un banquet ou au moins un punch ? en a été question un moment, mais il est produit des tiraillements, et puis l'argent coûte cher. »

Le gouvernement déposera dans le courant de la semaine un projet de loi tendant à accorder une pension de 6,000 fr. à la veuve de M. Ricard.

M. Ricard ne laisse aucune fortune.

Il déposera également une demande d'ouverture de crédit pour les frais des funérailles de M. Ricard.

La souscription ouverte par le *Figaro* en faveur des établissements religieux privés leur habituelle subvention par l'intermédiaire du conseil municipal, grossit dans des proportions et avec une rapidité qui font honneur à la charité des Parisiens.

En trois jours, plus de 40,000 francs ont été réunis. La somme totale s'élève à une centaine de mille francs, il est donc probable dès à présent, de voir que le quadruple de la somme pourrait être très-promptement cueilli. Nous ne savons pas si cette somme profitera au conseil municipal, et s'il prendra combien il a blessé vivement les sentiments généreux de la population parisienne. Mais, ce qui est certain, c'est que les malheureux déshérités par nos égoïstes souffriront pas le dommage qu'ils étaient condamnés à subir. La charité privée a paré les torts de l'administration.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier jeudi.

Toujours même affluence du public ; les tribunes sont comblées.

La discussion est ouverte sur la proposition de M. Raspail tendant à ce qu'une loi ministérielle pleine et entière soit accordée.

particule de matière ni d'une minute de temps. Tout ce qui se corrompt et se désorganise d'hui, devenu dans le grand cloaque un peu de fertilité, croîtra demain et fleurira bientôt les champs. La circulation n'a pas d'arrêt, le mort redevient instantanément un élément de vie, enfin, pour arroser et fumer les terres d'une ferme, il suffit du travail d'un seul homme.

Tout en admirant ce système, imitative-nieuse de l'organisation générale de notre monde, où rien ne périt et où tout se transforme, sentais peu content. Il eût fallu d'énormes dépenses pour profiter de toutes ces inventions.

Je me bornai à acheter une petite machine pesante d'un kilogramme environ que nous ordinaires, et qui retournait le sol le plus d'une merveilleuse facilité. On l'appelle *parke's*. Ses cinq dents, longues et minces, doux trempé, réunies par une pièce solide soudure, au lieu de frapper sur l'obstacle, devaient déplacer, le tournaient, s'écartaient des cailloux, et après les avoir enlevés, elles naient au sortir du sol, grâce à l'élasticité de leur première forme. Cet outil faisait, en un travail d'une fourche ou d'un ardent, le travail fatiguait beaucoup moins le laboureur.

(La fin au prochain numéro.)

leur parle si bas que plusieurs députés de mandent qu'il fasse lire son discours par un de ses collègues, afin qu'on puisse l'entendre.

M. Raspail dit que la France commence à réparer ses malheurs en effaçant les traces d'un monarchisme sans base. Aussi l'amnistie peut-elle être discutée.

L'amnistie morcelée n'est qu'une amnistie refusée. Quant à la grâce, les honnêtes fugitifs qui résident à l'étranger ne l'accepteraient pas.

La grâce implique le crime. La répression a été extrême et s'est noyée dans des flots de sang; elle a provoqué des représailles. (Bruit à droite.)

M. le président engage l'orateur à ne pas apporter à la tribune la justification des crimes frappés par la loi. (Très-bien!)

M. Raspail répond qu'il a toujours été l'ennemi de la guerre civile. Il n'admet pas que l'amnistie présente des dangers.

Il faut donc laisser revenir ces hommes qui enrichissent l'étranger au détriment de la France.

M. Victor Lefranc veut répondre. (Exclamations.) M. Benjamin Raspail fils lui succède. La clôture est demandée.

M. Raspail parle contre la clôture, promettant de dire sur qui pèse la responsabilité de ce « sanguinaire traquenard, » la Commune. Autrement il demandera une enquête supplémentaire sur le 18 mars, laquelle établira que la Commune est le résultat des manœuvres de personnes intéressées à couvrir des manquements aux devoirs de la défense nationale pendant le siège de Paris.

Le président fait observer que, si la discussion continue, la parole est à un autre orateur. La clôture est prononcée; le scrutin a lieu sur la proposition de M. Raspail père.

La proposition Raspail est rejetée par 394 voix contre 52.

La proposition de M. Margue tendant à ce qu'une amnistie pour les délits politiques soit accordée est prise en discussion.

M. Marcou développe la proposition. Selon lui, la Commune était le résultat d'une erreur et non d'une conspiration, et la grande majorité de ceux qui y ont pris part étaient surtout des égarés, la Chambre des députés ne refusera pas de se montrer indulgente.

Il la supplie donc d'adopter la proposition.

Chronique Locale et de l'Ouest.

THEATRE DE SAUMUR.

Une réunion d'artistes de la Comédie-Française, de l'Odéon, du Vaudeville et du Gymnase, sous la direction de M. Léautaud, donneront, le vendredi 26 mai prochain, sur notre scène, une seule représentation du grand succès du jour, L'ÉTRANGÈRE, pièce nouvelle en 3 actes, de M. Alexandre Dumas fils.

Les principaux interprètes sont : M^{lle} Rhéa, du Vaudeville, M. Ariste, de la Comédie-Française, M. Reynald, de l'Odéon, M. Dalbert, du Gymnase, et M. Mendasti, du Théâtre-Historique.

M. Léautaud, régisseur à la Comédie-Française, ayant dirigé les répétitions de l'ouvrage, la mise en scène sera entièrement conforme à celle de Paris.

NANTES. — Dimanche, vers 4 heures du matin, M. Alphonse Saland, âgé de 31 ans, charpentier, demeurant rue de la Poudrière, étant aller chercher de l'eau, est tombé dans son puits et s'est noyé.

Les solidaires du lieu s'étaient flatté d'influer civilement leur camarade. Ce n'est pas sans un vif accès de mauvaise humeur qu'il leur a fallu assister à un enterrement religieux.

Aussi l'un des plus forcenés s'en est-il vengé en poussant l'inconvenance jusqu'à essayer de faire pendant l'absoute une allocution alcoolique pour exprimer le désappointement douloureux des libres-penseurs.

Cette grossière irrévérence à l'égard d'un culte établi, dont il a troublé l'exercice, a fait infliger à ce fougueux radical, le citoyen Delimèle, huit jours d'emprisonnement et 46 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Nantes.

Cette semaine de méditation forcée à l'ombre lui fera peut-être faire des réflexions salutaires. Il va sentir l'inconvénient d'en-

freindre les lois, de fouler aux pieds toutes les convenances et de montrer toute sa haine, son ingratitude envers le clergé qui, dans cette circonstance, avait fait preuve, nous dit-on, de la plus grande tolérance et de la plus parfaite modération.

(Espérance du peuple.)

Tribunaux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE.

M. Alphonse Baër, d'origine allemande, qui s'était après la guerre fait naturaliser Français et s'était même fait donner la croix, vendait aux malheureux affligés de maux de dents et de migraines un élixir destiné, sinon à les guérir, au moins à les soulager. Il vient pour ce fait de comparaître devant la 8^e chambre sous la prévention d'avoir vendu comme remède l'eau portant son nom, eau qui, aux yeux du tribunal, ne possède aucune efficacité.

Le nom de Baër, en effet, est lié à celui de l'Eau anti-névralgique, dont le succès d'argent est incontestable, puisqu'il en a été vendu pour un million 800,000 francs. Ce précieux remède, qui guérit les névralgies, prévient l'apoplexie, combat l'épilepsie, se compose, d'après le rapport du docteur Bergeron, expert de la justice, de mauvaise eau-de-vie dans laquelle on a fait macérer du tabac épuisé par de l'eau bouillante. La présence du tabac ne paraît avoir eu d'autre but que de colorer le mélange. On y ajoutait aussi un peu d'indigo.

M. Lachaud, qui présentait la défense de l'accusé, a prétendu que peu importait la composition de ce liquide; il a fourni de nombreux certificats émanant de médecins connus, de pharmaciens de tous les pays, lesquels reconnaissent qu'ils s'en sont eux ou leurs clients très-bien trouvés.

L'habile avocat a ajouté que les médecins étaient toujours prêts à rire des remèdes qui n'étaient point classiques et ne figureraient pas au codex; que les homéopathes se moquaient des traitements des allopathes et que ceux-ci le leur rendaient bien; que ceux qui souffraient s'inquiétaient peu de savoir si ceci ou cela était conforme aux ordonnances de la Faculté, mais bien si ceci ou cela apportait un soulagement à leurs maux; que l'eau Baër véritablement, puisque plus de deux mille personnes l'attestent, calmait un moment les migraines et les maux de dents.

Le prospectus était séduisant, mais n'en avait-il pas le droit?

On vendait une eau anti-névralgique, préparée par M. Michaëli, pharmacien, disait-on; cette eau anti-névralgique remplissait ses promesses. Qu'importait après cela que M. Baër en vendit pour six cent mille francs par an?

Voici les explications du prévenu : D. Vous avez composé une eau qui guérit, selon vous, toutes sortes de maladies et prévient toutes sortes de maux!

Le prévenu. — Cette eau a produit des résultats très-grands.

D. Oui, vous en vendiez par an pour un million 800,000 francs. C'était là pour vous un résultat merveilleux. Qui préparait cette eau?

R. M. Michaëli, pharmacien.

D. Le tabac a pour vous des qualités inépuisables! Vous coloriez l'alcool avec du caramel et du sulfate d'indigo. Ce n'est pas plus malin que cela?

R. Non, assurément. Il est vrai que le caramel seul entre dans la confection de mon remède, si je puis appeler cela un remède. La composition en est très-simple; mais je ne sache pas qu'il soit nécessaire que la composition soit compliquée pour qu'un remède soit excellent.

D. Il y a des attestations de bien des personnes qui déclarent qu'elles se sont fort mal trouvées de l'eau anti-névralgique.

R. Il y en a d'autres qui affirment qu'elles n'en ont pas été mécontentes du tout.

D. Vous vendiez vos flacons 4 fr.; un à l'essai pour 2 fr. 50.

R. J'en ai créé de plus petits; les pharmaciens trouvaient trop chers les flacons de 4 francs.

D. Vous savez que les hommes de l'art, les hommes sérieux vont vous dire que votre eau ne signifie absolument rien.

R. Il y a des lettrés d'hommes de l'art, de médecins, qui disent le contraire.

D. Il y en a une entre autres, c'est exact, qui déclare que votre eau remplace avantageusement les sangsues, les vésicatoires et

la morphine. Vous avez publié cette lettre, n'est-ce pas?

R. Sans doute; et par une raison bien simple, c'est qu'elle m'avait paru la plus jolie et la meilleure.

M. le président a fait remarquer qu'il résulte de l'instruction que le prévenu aurait apporté autant d'habileté à tromper les pharmaciens qu'il en avait mis à fabriquer son eau merveilleuse.

Bien qu'étranger, le prévenu s'était fait admettre dans une ambulance, et là il coupait les bras et les jambes comme s'il en avait eu le droit. Il répond qu'il avait commencé des études de médecine.

Enfin, Baër exploitait-il véritablement la crédulité publique?

Le tribunal a jugé que oui.

Quoique Baër fût chevalier de la Légion d'Honneur, quoiqu'il eût donné des preuves de dévouement comme médecin militaire pendant la dernière guerre, il a été condamné à un mois de prison et 500 francs d'amende.

Faits divers.

Une nouvelle invention. — La compagnie des chemins de fer de l'Ouest vient d'essayer une machine destinée à rendre plus faciles et plus rapides les manœuvres.

Dans les gares à marchandises, les wagons stationnent uniquement sur les grandes voies longitudinales, et jamais sur les voies transversales qui ne servent absolument qu'aux manœuvres au moyen des plaques tournantes encerclant le carré que forment les quatre rails à leur rencontre.

Ce sont ces plaques tournantes dont il s'agit de supprimer l'emploi; nous allons dire comment.

L'ensemble de la machine est des plus curieux; elle se compose de deux parties distinctes: la première, encaissée dans une sorte de guérite en bois d'environ deux mètres et demi de haut sur six de large, dans laquelle est une locomobile qui donne le mouvement à l'appareil entier; la seconde, entièrement découverte, dans la longueur de laquelle sont posés deux rails de la même largeur interne que ceux des voies, s'abaissant à chaque extrémité au moyen d'un ressort jusqu'au niveau des rails où se trouve le wagon qu'il s'agit de transborder.

Le wagon est amené sur la plate-forme par une corde que dévide la locomobile autour d'une poulie. Il a donc passé des rails de la voie sur ceux de la plate-forme; alors on ôte la corde pour la remplacer par celle enroulée autour d'une poulie placée de l'autre côté de la machine, et le wagon passe et continue sa route de ce côté jusqu'à ce qu'il soit parvenu au point voulu.

Cette machine, qu'on nomme pont à vapeur, repose entièrement sur trois rangées de petites roues qui s'adaptent aux trois rails d'une large voie transversale spécialement affectée à ce service et assez longue pour établir la correspondance de la machine avec toutes les voies transversales de la gare.

Le pont à vapeur fait toutes les manœuvres des wagons, et évite ainsi l'emploi des hommes d'équipe, des charretiers et des chevaux.

On lit dans le *Nouvelliste de Rouen* :

Une révélation bien étrange, tellement étrange qu'elle nous paraît avoir une ressemblance prononcée avec le volatile aquatique vulgairement appelé canard, nous arrive des bords du cap Fear River (Caroline du Nord) par la voie du *Messenger franco-américain*. Le maréchal Ney, le brave des braves, qui tomba, nous dit l'histoire, le 7 décembre 1815, dans un enclos désert, victime des rancunes et des haines des émigrés de Coblenz, le maréchal Ney serait mort, non pas le jour de son exécution, mais bien au mois de novembre 1840, dans le comté de Rowan (Caroline du Nord), où il vivait depuis assez longtemps sous le nom de Peter Stuart Ney.

Voici les faits tels que nous les tenons de la rumeur publique: Le jour fatal, en passant devant le peloton d'exécution, le maréchal remarqua que les soldats qui le composaient avaient jadis combattu sous ses ordres; jugeant donc qu'ils ne devaient se prêter qu'avec répugnance à la besogne qui leur était imposée, il murmura à voix basse, assez haut pour être entendu d'eux, ces simples mots: « Visez haut. » Puis il donna le commandement de feu! Les douze coups partirent et le maréchal se laissa tomber à terre sans avoir été même égratigné par une balle.

On le regarda immédiatement comme mort; son

corps fut remis à des amis, qui le dirigèrent sans tarder sur Bordeaux, où il s'embarqua quelques jours après, en qualité de matelot, sur un bâtiment faisant voiles pour Charleston (Caroline du Sud). C'est là qu'il débarqua le 7 janvier 1816. Il s'y établit comme professeur et demeura longtemps notamment dans la famille Sherrill, où il fut le précepteur de M. O. Sherrill, demeurant actuellement à Newlon (Caroline du Nord).

Il n'aimait guère, paraît-il, parler de sa vie passée, de ses batailles, de ses victoires et de ses épreuves. On cite pourtant deux occasions où il laissa échapper le secret de son identité.

Un des moyens qu'on employait pour le faire parler était de lui faire abandonner pour un moment ses habitudes de sobriété. Un ou deux verres de cognac lui avaient vite délié la langue.

Une fois qu'on l'avait fait boire ainsi plus que de coutume, on s'amusa à le hisser sur un cheval, et lui alors de s'écrier: « Qu'est-ce que cela signifie? Est-ce qu'on jette le duc d'Elchingen sur un cheval comme un sac de farine? Descendez-moi d'ici. »

La seconde circonstance dont nous voulons parler se rattache à la mort du fils de Napoléon, le duc de Reichstadt; quand cette nouvelle lui fut annoncée, Peter Stuart Ney en fut sur le coup tellement accablé, qu'on craignait de le voir attenter à ses jours. Il avait jusqu'alors exprimé quelquefois l'espoir de revoir la France; il n'en parla plus depuis ce moment, si ce n'est sur son lit de mort, où on l'entendit plus d'une fois murmurer: « O mon pays! O mon pays! si je pouvais seulement mourir en France! »

Après sa mort, on trouva dans ses papiers un long manuscrit autographe, que l'on suppose être une autobiographie. Ce manuscrit fut remis par l'exécuteur testamentaire du maréchal, M. John Ford, à un membre de la New-York Historical Society, M. Pinney-Miles, sur la promesse de celui-ci, promesse qui n'a jamais été tenue d'ailleurs, de s'en servir pour éclaircir la question de savoir si Peter S. Ney était bien en effet le maréchal Ney.

Le motif qui aurait poussé le maréchal à ne pas se faire connaître aurait été la crainte que la révélation des faits ci-dessus relatés ne fût une source de persécution contre ceux qui lui avaient sauvé la vie le 7 décembre 1815.

Dernières Nouvelles.

Le conseil des ministres s'est réuni hier à Versailles, à une heure, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, et a dû recevoir communication du mouvement préfectoral et sous-préfectoral.

On assure que ce mouvement ne paraîtra au *Journal officiel* que lundi prochain, afin d'éviter le trouble qui pourrait en résulter dans l'administration des départements où le scrutin doit être ouvert dimanche.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Bulletin Financier.

Paris, 18 mai 1876.

Le 5 0/0 débute à 105,27 1/2 et retombe à 105,25, le 3 0/0 varie de 67,87 1/2 à 67,82 1/2.

L'Egypte 1873 est l'objet de ventes nombreuses; on commente sous le péristyle les articles hostiles aux finances égyptiennes, publiés dans le *Times* et dans le *Daily Telegraph*. On appréhende, à tort ou à raison, que la haute banque anglaise ne vienne jeter des bâtons dans les roues.

L'événement de la journée, c'est la baisse nouvelle qui s'est produite sur les actions du Crédit foncier. Hier on clôturait à 735; aujourd'hui on est tombé à 690, le plus bas cours qui ait été coté depuis fort longtemps.

La nouvelle de la démission de MM. Frémy et de Soubeiran n'est pas confirmée; ce n'est donc pas à ce bruit qu'il faut attribuer la recrudescence des offres. Ce portefeuille vend; plusieurs agents de change ont reçu de province des ordres considérables. Les escomptes ne suffisent plus à soutenir les cours.

Le Crédit agricole cote 380, l'Algérienne, 335.

L'Italien est à 71,80; l'Extérieure à 13 7/16.

Le bilan de la Banque, publié aujourd'hui, accuse une nouvelle augmentation de 18 millions à l'encaisse. Le portefeuille s'est accru de 2 millions 1/2. Les bons du Trésor ont diminué de 25 millions. Au passif, signalons un accroissement de 15 millions aux comptes courants des particuliers et un accroissement de 6 millions au compte créancier du Trésor. La circulation des billets a diminué de 5 millions. Les bénéfices de la semaine (13-20 mai) s'élevaient à 842,000 fr. Consolidés anglais, 96 9/16.

FR. LA BOURSE UN AN MOIS (6^{me} Année)

Seul journal échangeant des correspondances avec ses abonnés. Sa position exceptionnelle lui permet de donner des renseignements désintéressés sur toutes valeurs.

Bureaux à Paris: 1, boulevard des Italiens.

